



Au deuxième trimestre 2024, l'activité économique francilienne maintient son rythme de croissance à un niveau proche du trimestre précédent, bénéficiant de la tenue de l'activité dans les services marchands, alors que l'activité dans l'industrie ralentit. L'emploi est quasi stable sur le trimestre. Le taux de chômage se replie légèrement (-0,2 point) pour s'établir à 6,9 % de la population active francilienne. La demande d'emploi est stable.

Le nombre de créations d'entreprises augmente encore, mais moins rapidement qu'au trimestre précédent. Le dynamisme reste porté par celui des entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur.

Les autorisations de logements neufs et les mises en chantier reculent et les mises en vente continuent de diminuer. Néanmoins, les réservations rebondissent légèrement.

Le tourisme marque le pas ce trimestre sous l'effet d'une fréquentation hôtelière en baisse aussi bien du côté de la clientèle internationale que des résidents.

La croissance de l'activité économique se maintient

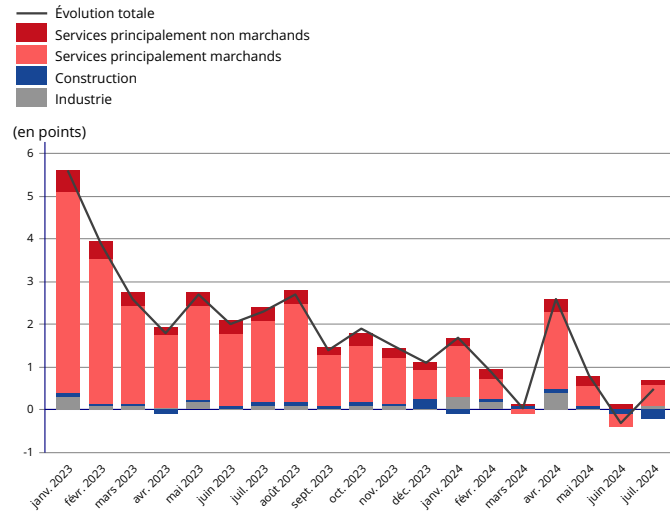
Après avoir ralenti régulièrement pendant un an, l'activité économique francilienne, mesurée à l'aune du volume d'heures rémunérées, voit son rythme de progression se stabiliser au deuxième trimestre 2024, à un rythme proche du trimestre précédent (+1,0 % sur un an, après +0,9 %). L'Ile-de-France reste en tête des régions de France métropolitaine, devant la Bretagne (+0,7 %) et les Pays de la Loire (+0,6 %).

Dans les services principalement marchands, représentant près des trois quarts du volume d'heures rémunérées, l'activité économique croît de 0,9 % ce trimestre après +0,8 % au premier trimestre (**figure 1**). Une légère accélération est observée dans les transports et entreposage (+2,5 % après +2,3 %), l'hébergement et restauration (+2,2 % après +2,0 %) et les activités financières et d'assurance (+1,5 % après +1,0 %), mais un ralentissement est enregistré dans les activités spécialisées scientifiques et techniques (+1,4 % après +1,6 %) et les services administratifs et de soutien (+1,3 % après +2,1 %). Surtout, plusieurs secteurs subissent un nouveau repli. Ainsi, l'activité reste nettement orientée à la baisse dans les activités immobilières (-2,4 % après -2,5 %), le commerce et réparation d'automobiles (-0,8 % après -1,0 %) et l'information et communication (-0,4 % après -0,5 %).

Les services principalement non marchands contribuent à la bonne tenue de l'économie francilienne, avec une accélération des heures travaillées (+2,5 % après +1,7 %). L'activité ralentit un peu dans l'industrie tout en conservant un taux de croissance assez élevé (+1,6 % après +1,9 % au trimestre précédent). Les industries extractives, énergie, eau et gestion des déchets restent dynamiques malgré un certain tassement (+2,4 % après +3,4 %), de même que la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (+3,8 % après +4,1 %). L'activité dans les équipements électriques, électroniques, informatiques accélère un peu (+1,8 % après +1,6 %) mais ralentit pour les autres produits industriels (+1,1 % après +1,4 %). La construction reste peu dynamique, avec un volume d'heures rémunérées quasi stable après un repli au trimestre précédent (-0,1 % après -0,4 %).

Au sein de l'Ile-de-France, l'activité économique évolue de façon différenciée. Ainsi, le nombre d'heures rémunérées accélère nettement dans le Val-d'Oise (+1,7 % après +1,3 %) et en Seine-Saint-Denis (+1,6 % après +1,1 %), et rebondit en Seine-et-Marne (+0,9 % après -0,2 %). L'activité évolue à un rythme proche de celui du trimestre précédent dans les Hauts-de-Seine (+1,3 %) et à Paris (+1,1 %). Elle ralentit dans l'Essonne (+0,7 % après +1,3 %) et est quasi stable dans le Val-de-Marne et dans les Yvelines (+0,1 %) après un an de baisse dans ce dernier département.

Figure 1 – Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Île-de-France



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
 Champ : Secteur privé hors secteur agricole.
 Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

L'emploi ralentit en Île-de-France

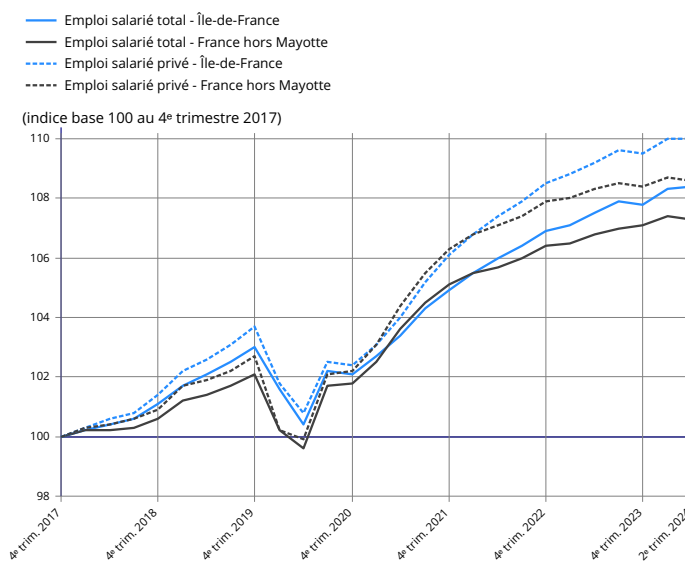
Au deuxième trimestre 2024, l'emploi salarié francilien est quasi stable : +0,1 % sur le trimestre, correspondant à +5 600 emplois, après +0,4 % au premier trimestre (soit +25 000 emplois) (**figure 2**). En France hors Mayotte, il est stable (0,0 % après +0,3 % au trimestre précédent). Sur un an, l'emploi ralentit également, à +0,8 % en Île-de-France et +0,5 % au niveau national.

L'emploi salarié décélère dans le secteur tertiaire marchand (hors intérim) : +0,2 % après +0,4 % le trimestre précédent (**figure 3**). Ce ralentissement traduit celui observé dans l'hébergement et restauration (+0,4 % après +1,5 %), les activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien (+0,3 % après +0,7 %), les transports et entreposage (+0,1 % après +0,3 %), et également la baisse plus marquée dans l'information et communication (-0,3 % après -0,1 %) et dans les activités immobilières (-1,2 % après -0,9 %).

Par ailleurs, l'emploi salarié se replie à nouveau dans l'intérim (-3,6 % après +2,6 %) et baisse dans la construction (-0,6 % après trois trimestres de stabilité). Enfin, il accélère à peine dans l'industrie (+0,4 % après +0,3 % le trimestre précédent), soutenu par la fabrication de matériels de transport (+1,0 % après +0,4 %).

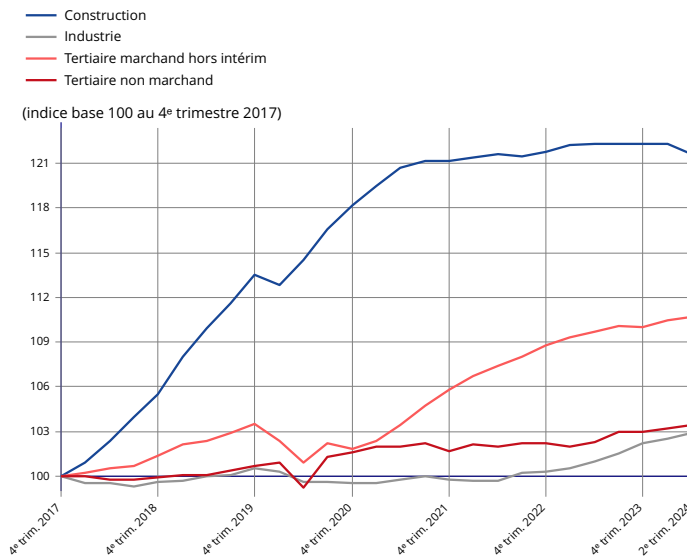
À l'échelle départementale, les situations sont contrastées. L'emploi continue de progresser en Seine-Saint-Denis, mais à un rythme moindre qu'au trimestre précédent (+0,4 % après +0,6 %). Il augmente légèrement dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine (+0,2 % comme au trimestre précédent). L'emploi est stable à Paris, en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne, après une hausse de 0,4 % au trimestre précédent dans chacun de ces départements. Enfin, il est quasi stable dans l'Essonne (+0,1 % après +0,4 %) et dans le Val-d'Oise (-0,1 % après +0,9 %).

Figure 2 – Évolution de l'emploi salarié



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
 Champ : Emploi salarié total.
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Figure 3 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Île-de-France



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
 Champ : Emploi salarié total hors intérim.
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Avertissement sur l'emploi

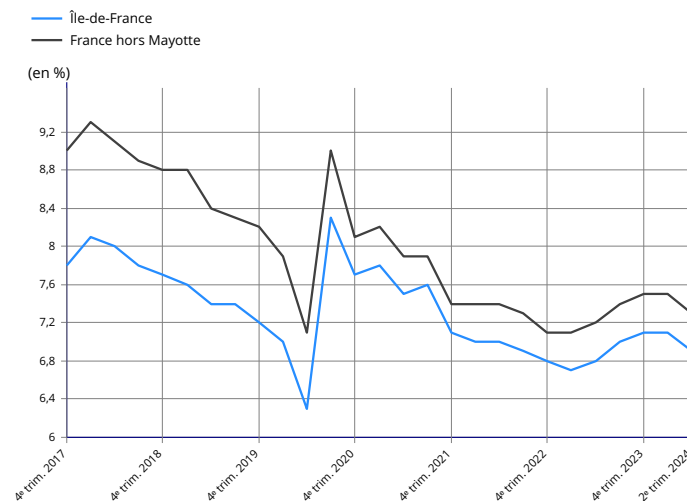
Les Estimations trimestrielles d'emploi ont été calées sur les Estimations annuelles d'emploi définitives de 2022, qui ont été publiées en juillet 2024. Cela conduit à légèrement abaisser le niveau de l'emploi salarié privé à partir de 2022, et à légèrement relever celui du public, par rapport aux estimations précédentes. En conséquence, les Estimations trimestrielles d'emploi sont davantage révisées sur le passé qu'habituellement.

Le taux de chômage baisse en Île-de-France

Au deuxième trimestre 2024, le taux de chômage en Île-de-France diminue de 0,2 point sur le trimestre et s'établit à 6,9 % de la population active. Un léger repli est similairement observé au niveau national (hors Mayotte), avec un taux de chômage à 7,3 % (figure 4).

Au sein de l'Île-de-France, le taux de chômage évolue de façon différenciée. Ainsi, il baisse au même rythme qu'au niveau régional dans le Val-d'Oise (7,9 % après 8,1 %) et en Seine-Saint-Denis (10,2 % après 10,4 %). En revanche, il est stable dans les Hauts-de-Seine (6,0 %) et quasi stable sur le trimestre (-0,1 point) à Paris (5,7 %), dans l'Essonne (6,4 %), dans les Yvelines (6,5 %), en Seine-et-Marne (6,7 %) et dans le Val-de-Marne (7,2 %).

Figure 4 – Taux de chômage



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.
 Source : Insee, taux de chômage localisés.

La demande d'emploi est stable au deuxième trimestre 2024

Au deuxième trimestre 2024, en Île-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne à 593 890. Après avoir baissé de 0,3 % le trimestre précédent, il est stable en Île-de-France alors qu'il diminue en France hors Mayotte (-0,4 %). Sur un an, il augmente de 0,3 % en Île-de-France, contre +0,2 % au niveau national.

Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B et C) est quasi stable (+0,1 % après +0,8 % au trimestre précédent).

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C est quasi stable, comme au trimestre précédent (+0,1 %), ce qui porte son augmentation annuelle à +1,7 %. Celui des inscrits depuis un an ou plus se replie ce trimestre (-0,7 % après +0,7 %) alors que celui des inscrits depuis moins d'un an rebondit (+0,6 % après -0,3 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans diminue pour la première fois depuis deux ans (-1,9 % par rapport au trimestre précédent). Il augmente légèrement pour les 25-49 ans (+0,4 %) et est stable pour les 50 ans ou plus. Sur un an, le contraste reste marqué, avec une nette hausse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi (+5,5 %), tandis que le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans n'augmente que de 0,7 % et que celui des seniors baisse de 2,5 %.

Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi non tenus de chercher un emploi, en raison notamment d'une formation (catégorie D), augmente de 0,6 % ce trimestre et de 2,2 % sur l'année.

Avertissement sur les demandeurs d'emploi en fin de mois

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été initiée en avril 2023 dans 18 territoires puis étendue en mars 2024 à 29 nouvelles zones, portant à 47 le nombre de territoires concernés (au niveau national) par l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des BRSA de ces territoires. Fin juin 2024, cette expérimentation concerne environ 34 000 personnes, dont 23 000 sont comptabilisées comme demandeurs d'emploi. Les effets du déploiement de cette expérimentation se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2024.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la dernière publication [Dares Indicateurs](#).

Nouvelle hausse des créations d'entreprises au deuxième trimestre 2024

Au deuxième trimestre 2024, 82 930 entreprises ont été créées en Île-de-France. Par rapport au premier trimestre, le nombre global de créations dans la région ralentit légèrement (+3,2 % après +3,9 %), alors qu'il se replie au niveau national (-1,1 % après +5,6 %) (**figure 5**).

Dans la région, la croissance est entièrement portée ce trimestre par les créations d'entreprises sous le régime du micro-entrepreneur (+5,4 % après +8,1 %) alors que celles d'entreprises classiques sont quasi stables (-0,1 % après +4,9 %). Au niveau national, un repli s'observe pour le nombre d'entreprises classiques (-2,3 %), tandis que celui des entreprises sous le régime du micro-entrepreneur baisse à peine (-0,4 %).

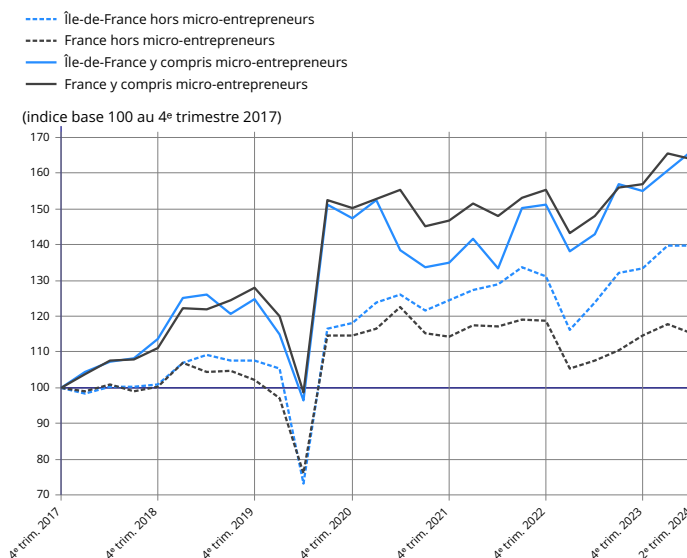
Au deuxième trimestre 2024, 62 % des nouvelles entreprises franciliennes relèvent du régime du micro-entrepreneur, soit un point de plus qu'au trimestre précédent.

Pour le deuxième trimestre consécutif, le nombre total de créations augmente dans tous les secteurs. Néanmoins, tous les secteurs enregistrent un ralentissement, à l'exception du secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et restauration (+1,4 % après +0,8 %). Le secteur des services est celui qui contribue le plus fortement à la hausse globale (+4,3 % après +4,8 %). Dans la construction et l'industrie, secteurs les moins représentés dans les créations d'entreprises (9,3 % du nombre global), la croissance est respectivement de +0,7 % et de +5,4 % contre +8,1 % pour chacun d'entre eux au premier trimestre.

Entre juin 2023 et juin 2024, le nombre cumulé sur un an des défaillances d'entreprises augmente de 33,0 % en Île-de-France et de 25,6 % en France. Le rythme ralentit légèrement dans la région (+35,8 % sur un an en mars 2024) comme au niveau national (+29,5 %).

Près d'un quart des défaillances d'entreprises relèvent du secteur de la construction où la hausse du nombre cumulé des défaillances se poursuit (+47,3 % après +43,4 % en mars 2024). Les secteurs des activités immobilières et des transports et entreposage sont également fortement impactés (respectivement +70,0 % et +42,0 %).

Figure 5 - Créations d'entreprises



Note : Données CVS-CJO.

Champ : Ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, SIDE.

Les autorisations de logements neufs et les ventes baissent fortement

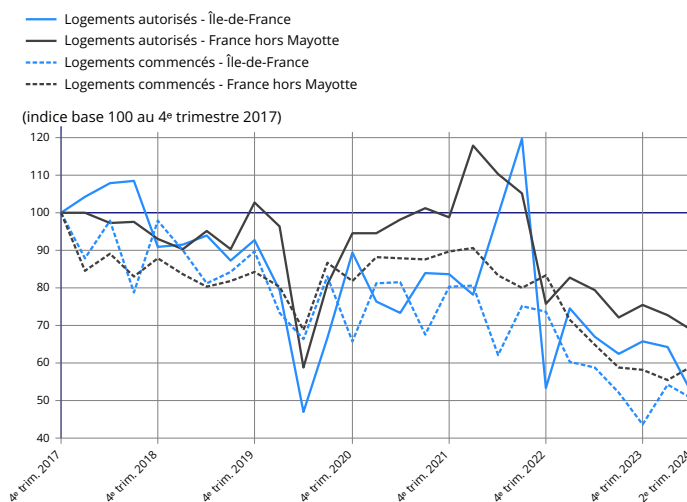
La construction neuve de logements continue d'enregistrer une conjoncture difficile. Au deuxième trimestre 2024, la baisse du volume des logements autorisés s'accroît en Île-de-France par rapport au trimestre précédent (-18,7 % après -2,5 %). Le recul est plus marqué pour les logements collectifs et en résidence (-20,3 %) que pour les maisons individuelles (-6,0 %). En France hors Mayotte, les autorisations diminuent également davantage qu'au trimestre précédent, mais la baisse est moins forte qu'en Île-de-France (-5,4 % après -3,8 %) (**figure 6**). Après un rebond au premier trimestre, les mises en chantier fléchissent à nouveau en Île-de-France (-6,5 % par rapport au trimestre précédent) alors qu'elles progressent au niveau national (+6,5 % après -4,4 %). Sur un an, le nombre de logements autorisés dans la région diminue de 22,2 % et celui des mises en chantier, de 13,7 %.

Au cours du deuxième trimestre 2024, 4 100 logements neufs ont été commercialisés en Île-de-France. Le recul est un peu moins net qu'au trimestre précédent : en un an, la baisse atteint -27,9 % par rapport au deuxième trimestre 2023. Trois mois plus tôt, elle s'affichait à -53,2 %. Moins marqué que celui observé en France métropolitaine (-35,7 %), le recul francilien est concentré sur les appartements (-29,2 %). En revanche, la commercialisation de maisons individuelles enregistre une hausse de 18,4 % sur un an, mais ce segment représente seulement 4,2 % des mises en vente au deuxième trimestre 2024, contre 6,8 % au niveau national. Le nombre de logements réservés à la vente rebondit légèrement dans la région (+1,6 % après -17,0 %) alors que la baisse se poursuit en France métropolitaine (-12,2 %). Les annulations de réservations à la vente diminuent de 21,0 % par rapport au deuxième trimestre 2023. Ainsi, l'encours de logements disponibles reflue encore (-11,9 %) à la fin du trimestre pour atteindre 29 400 logements (-5,8 % en France métropolitaine).

Dans le neuf, le prix moyen au mètre carré des appartements franciliens se replie pour atteindre 5 200 € (-3,6 % par rapport au deuxième trimestre 2023). Les prix des logements anciens diminuent sur un trimestre pour le septième trimestre consécutif. Mais cette tendance s'atténue dans la région (-0,9 % après -2,4 % au premier trimestre 2024 et -2,0 % au quatrième trimestre 2023). La baisse est plus marquée pour les maisons que pour les appartements (respectivement -1,4 % et -0,7 %).

Les surfaces autorisées de locaux d'activité augmentent de nouveau en Île-de-France par rapport au trimestre précédent (+8,1 % après +10,7 %) alors qu'elles sont quasi stables au niveau national (-0,1 %). Les surfaces mises en chantier baissent dans la région (-3,4 %), mais moins qu'en France (-9,6 %).

Figure 6 - Évolution du nombre de logements



Pour une meilleure visibilité, il est possible de cliquer sur les noms des séries dans la légende pour modifier l'affichage.

Note : Données en cumul trimestriel CVS-CJO, en date réelle estimée.

Source : SDES, Sitadel.

La fréquentation touristique dans les hôtels franciliens se replie

Au deuxième trimestre 2024, le nombre de nuitées hôtelières en Île-de-France s'établit à 17,8 millions. La fréquentation hôtelière diminue de façon particulièrement prononcée dans la région, alors qu'un repli est également observé au niveau national, mais un peu moins marqué (-8,5 % par rapport au deuxième trimestre 2023 contre -4,6 %) (figure 7). Représentant 31,0 % des nuitées hôtelières françaises ce trimestre, la région conserve toujours sa première place dans l'activité touristique hôtelière.

Le taux d'occupation dans les hôtels franciliens au deuxième trimestre 2024 demeure supérieur au niveau national (73,6 % contre 63,8 % en France). Il est néanmoins en deçà de celui atteint à la même période les deux années précédentes, en particulier au mois de juin, où le taux est inférieur d'environ 10 points par rapport au même mois des deux années précédentes. Cette baisse sur juin s'observe également en France, mais de façon moins marquée.

Si tous les segments sont concernés, les hôtels 3, 4 ou 5 étoiles pâtissent un peu moins de la réduction de la clientèle que les autres hôtels (-5,3 % de nuitées entre le deuxième trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2024 contre -19,1 % pour les hôtels 1 et 2 étoiles ou non classés).

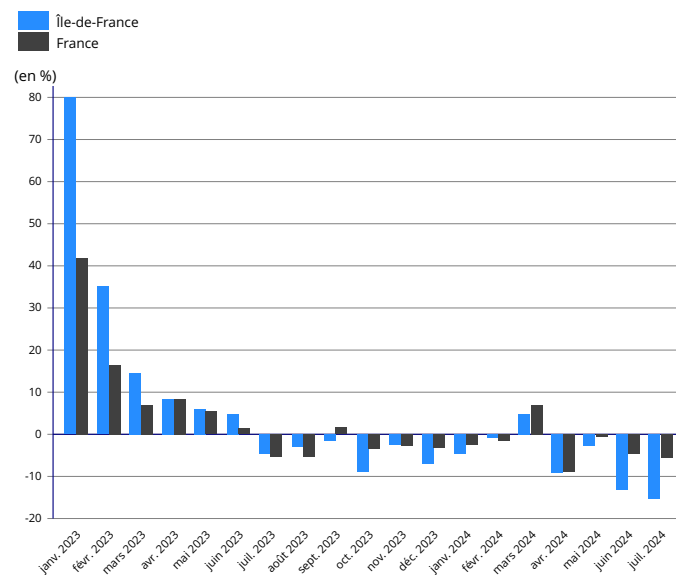
Les nuitées de la clientèle résidente sont en baisse (-9,9 % entre le deuxième trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2024) ainsi que, même si c'est dans une moindre mesure, celles de la clientèle non résidente (-7,4 %). La part de la clientèle en provenance des pays étrangers dans les hébergements franciliens atteint ce trimestre 58,8 %.

La fréquentation hôtelière de la clientèle venant des États-Unis progresse de 9,0 % entre le deuxième trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2024 et atteint ce trimestre 2,1 millions de nuitées. En revanche, à l'exception de la clientèle belge (+4,3 %), les nuitées des principales clientèles européennes diminuent : allemande (-23,6 %), britannique (-20,1 %), néerlandaise (-10,2 %), italienne (-7,9 %) et espagnole (-5,2 %).

Enfin, le retour des touristes chinois et japonais se confirme (respectivement +30,6 % et +6,5 % sur un an), même s'ils ne sont toujours pas aussi nombreux qu'avant la crise sanitaire.

Par ailleurs, la part de la clientèle d'affaires dans la fréquentation hôtelière fléchit encore (32,1 % contre 36,5 % au deuxième trimestre 2023) malgré la progression de l'activité des salons professionnels qui a retrouvé un niveau proche d'avant-crise sanitaire.

Figure 7 – Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de l'année précédente



Notes : Le dernier mois est provisoire. Données mensuelles brutes.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

Encadré 1 - Contexte international - La croissance américaine demeure solide, l'Allemagne reste engluée

Aux États-Unis, l'activité n'a pas faibli : le PIB a progressé de +0,7 % au printemps et l'acquis de croissance pour 2024 s'établit à +2,3 %. Dans la zone euro, la reprise à l'œuvre depuis début 2024 est portée par le commerce extérieur et masque toujours d'importantes disparités. L'activité en Espagne caracole (+0,8 % au printemps, soit un acquis de croissance pour 2024 de +2,4 %), tandis que l'économie allemande est à l'arrêt (-0,1 %, soit un acquis de croissance nul pour 2024). En Italie, la croissance demeure modérée (+0,2 %, soit un acquis de croissance pour 2024 de +0,6 %). L'inflation a nettement reflué à 2,2 % en août (après 2,6 % en juillet), ce qui alimente des gains de pouvoir d'achat dans tous les pays de la zone : les ménages restent toutefois attentistes et ces gains sont pour le moment largement épargnés.

Encadré 2 - Contexte national - L'activité continue de progresser, l'inflation poursuit sa décrue

L'activité économique française a progressé de +0,2 % au deuxième trimestre 2024. La demande intérieure est à l'arrêt pour le troisième trimestre consécutif : la consommation des ménages est restée atone, tandis que l'investissement a reculé, pour les entreprises comme pour les ménages. Les dépenses publiques constituent la seule source de dynamisme de la demande intérieure. Le commerce extérieur a, quant à lui, continué de soutenir l'activité. Au total, l'acquis de croissance pour 2024 à mi-année est de +0,9 %, pour l'essentiel porté par le commerce extérieur. L'élan serait faible au second semestre et la croissance atteindrait finalement +1,1 % en 2024. L'emploi a marqué le pas au deuxième trimestre (après +0,3 % en début d'année). Enfin, comme ailleurs en Europe, la désinflation se poursuit (l'inflation s'est établie à +1,8 % en août 2024 après +2,3 % en juillet).

Publication rédigée par : Sylvie Druelle, Élisabeth Prevost, Flora Richel (Insee), Noémie Oswald (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports), Carla Tafial (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Île-de-France)

Sources

- [Déclaration Sociale Nominative \(DSN\)](#) ;
- [Estimations d'emploi](#) ;
- [Taux de chômage localisés](#) ;
- [Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par France Travail](#) ;
- [SIDE \(Système d'information sur la démographie d'entreprises\)](#) ;
- [Créations d'entreprises](#) ;
- [Défaillances d'entreprises](#) ;
- [Enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.](#)

Définitions

Heures rémunérées

Heures rémunérées :

Les heures rémunérées couvrent les heures travaillées ainsi que des heures non travaillées mais rémunérées par l'employeur, notamment pendant les congés payés. Les périodes de chômage partiel indemnisées par l'administration publique et non par l'employeur ne sont à ce titre pas comprises dans les heures rémunérées.

Emploi salarié

Emploi salarié :

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Intérim

Intérim / Travail temporaire / Travail intérimaire :

L' intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

L'intérim se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Le contrat ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice.

Secteur tertiaire

Secteur tertiaire / Tertiaire :

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Taux de chômage

Taux de chômage :

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Taux de chômage (BIT) :

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Demands d'emploi en fin de mois

Demands d'emploi en fin de mois / DEFM / Demandes d'emploi en fin de mois :

Les demands d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demands d'emploi de longue durée / DELD

Demands d'emploi de longue durée / DELD :

Les demands d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Création d'entreprise

Création d'entreprise / Réactivation d'entreprise :

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise

Défaillance d'entreprise :

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Logement autorisé

Logement autorisé :

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Logement commencé :

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Revenu de solidarité active / RSA

Revenu de solidarité active / RSA :

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le montant du revenu garanti varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge.

Remarque :

Le revenu de Solidarité active (RSA) se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API).

Le RSA est en vigueur depuis 2009 en métropole, depuis 2011 dans les départements et collectivités d'outre-mer (à l'exception de la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna où il n'est pas applicable) et depuis 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Prime d'activité

Prime d'activité :

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Elle remplace depuis 2016 le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE).

Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA-activité, mais présente cependant quelques spécificités, notamment pour les temps partiels (bonus modulable individuel).

Correction des variations saisonnières / CVS

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation :

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Documentation

Emploi salarié

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko) ;
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko).

Créations d'entreprises

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko) ;
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko) ;
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko).

Nomenclature

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008](#).

Pour en savoir plus

- > (1) Retrouvez davantage de **données** associées à cette publication en téléchargement.
- > (2) Insee, « **Au deuxième trimestre 2024, l'emploi salarié est quasi stable ou en légère baisse dans toutes les régions** », Informations Rapides n° 242, septembre 2024.
- > (3) Insee, « **Au deuxième trimestre 2024, les prix des logements anciens baissent de 0,5 %** », Informations Rapides n° 224, septembre 2024.
- > (4) Insee, **Point de conjoncture**, septembre 2024.
- > (5) Insee, « **Au deuxième trimestre 2024, la fréquentation des hébergements collectifs touristiques diminue de 4,0 % sur un an** », Informations Rapides n° 203, août 2024.
- > (6) Insee, « **Tableau de bord de la conjoncture : Île-de-France** ».
- > (7) Bianay K., Druelle S., Gatepaille X., Oswald N., Prevost É., Richel F., Tafial C., « **Au premier trimestre 2024, l'économie francilienne reste l'une des plus dynamiques de France métropolitaine** », Insee Conjoncture Île-de-France n° 50, juillet 2024.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Île-de-France - 1 rue Stephenson - 78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex
Direction de la publication : Isabelle Kabla-Langlois